

RAPPORT N°2015-04-01

**Assemblée Générale
Consultation écrite
Du 14 AVR. 2015**

RAPPORT : Attribution de subventions aux lauréats de l'Appel à projets cotutelles de thèse 2014.

L'appel à candidatures « cotutelles de thèses » 2014 avait pour but de promouvoir la dimension eurorégionale des écoles doctorales, de rendre les doctorants plus compétitifs sur le marché du travail et de développer la coopération scientifique entre équipes de recherche au sein de l'Eurocampus.

Le soutien de l'Eurorégion permet à un doctorant de préparer sa thèse dans deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français et l'autre espagnol, sous la responsabilité de deux directeurs de thèse, puis d'obtenir, après une soutenance unique, le grade de docteur français et espagnol. L'aide financière est destinée à couvrir les coûts de mobilité liés à la cotutelle (déplacements et hébergement).

Par Consultation écrite du 23 février 2015 de la Commission d'Enseignement Supérieur et Recherche, il a été décidé d'accorder l'aide forfaitaire prévue de 9 000 euros chacun, à trois projets de cotutelles de thèses doctorales qui avaient présenté leur candidature:

- **Synthèse de nanoparticules pour application dans l'hydrogénation aromatique** (chimie); cotutelle par l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Toulouse et l'Université Rovira i Virgili de Tarragone; doctorant : Francisco MARTINEZ ESPINAR ;
- **Photo-catalyse hétérogène pour le traitement des eaux usées** (chimie); cotutelle par l'Escola Superior d'Enginyeria Química (ETSEQ) de l'Université Rovira i Virgili de Tarragone et l'École Nationale de Chimie de Montpellier (ENSCM); doctorante : Ana María ANTOLIN POZUETA ;
- **Energies renouvelables. Production de combustibles solaires par photosynthèse artificielle** (chimie); cotutelle par la Faculté de Sciences, Département de Chimie de l'Université Autonome de Barcelone et le Laboratoire de Chimie de Coordination CNRS (Convention Université Paul Sabatier) de Toulouse; doctorant : Jordi CREUS CASANOVAS.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir en délibérer,

OBJET : Attribution de subventions aux lauréats de l'Appel à projets cotutelles de thèse 2014.

Vu le Règlement Européen N°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009 modifiés,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu la Délibération n°2011-09-06 du 13 septembre 2011, portant création d'une procédure de consultation dématérialisée de l'Assemblée Générale,

Vu la Délibération n°2015-02-03, portant adoption du Budget 2015 du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres,

DECIDE A L'UNANIMITE :

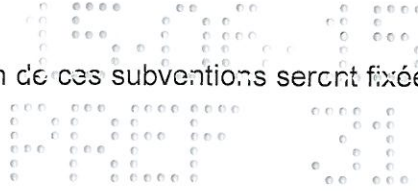
Article Unique :

Trois subventions forfaitaires de 9 000 euros chacune (total de 27 000 euros), destinées à couvrir les frais de mobilité (logement et déplacements) liés à la réalisation d'une thèse doctorale en cotutelle, sont attribuées aux personnes suivantes:

- **Francisco MARTINEZ ESPINAR** (cotutelle de la thèse « Synthèse de nanoparticules pour application dans l'hydrogénation aromatique », en chimie, par l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Toulouse et l'Université Rovira i Virgili de Tarragone) ;
- **Ana María ANTOLIN POZUETA** (cotutelle de la thèse « Photocatalyse hétérogène pour le traitement des eaux usées », en chimie, par l'Escola Superior d'Enginyeria Química [ETSEQ] - Université Rovira i Virgili de Tarragone et l'Ecole Nationale de Chimie de Montpellier [ENSCM])
- **Jordi CREUS CASANOVAS** (cotutelle de la thèse « Energies renouvelables – Production de combustibles solaires par photosynthèse artificielle », en chimie, par la Faculté de Sciences, Département de Chimie, Université Autonome de Barcelone et le Laboratoire de Chimie de Coordination CNRS de Toulouse - Convention Université Paul Sabatier).



Les modalités de versement et d'utilisation de ces subventions seront fixées par Convention, dont le modèle est joint en annexe.



**Pour le Président en exercice
du GECT Pyrénées-Méditerranée**

EUROREGION PYRENEES-MEDITERRANEE
GECT
15 rue Rivals
CS 31505
31015 TOULOUSE CEDEX 6
SIRET 130 007 511 00038



José Ramón BAUZÁ DÍAZ
Govern de les Illes Balears

Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale de Midi-Pyrénées.

